

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5285 Société : FAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ZIATI BILAL

Date de naissance : 08-10-1957

Adresse : 16, Mont El Wad n° 284

Dép. 1

Tél. : 05 22 20 45 45 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

MGHABBAR GHIZLANE

SPECIALISTE
MEDECINE INTERNE

112, Rue Ibn Batouta - Casablanca

05 22 26 52 29

Date de consultation : 08-10-2012

Nom et prénom du malade : MAZIATI Nibras Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète + HTA + côte de calice

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Diabète + HTA + côte de calice

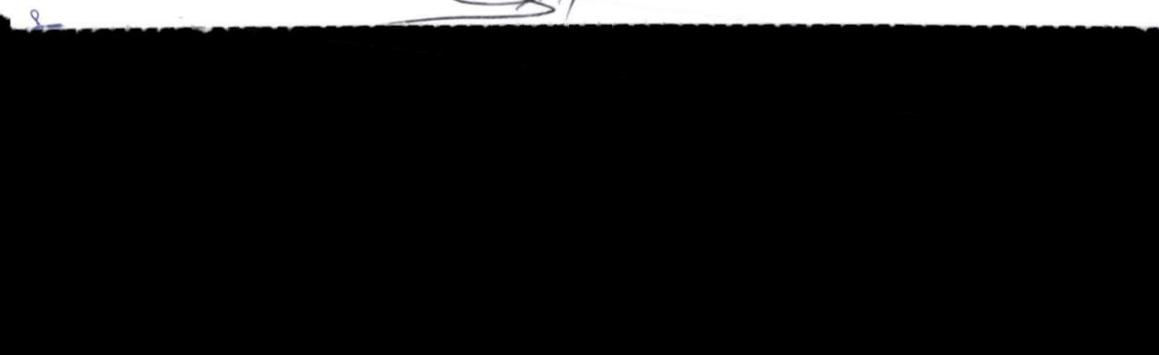
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Dép. 1 Le : 16/10/2012

Signature de l'adhérent(e) : ZIATI



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/10/2012		a	30074	MGHABBAB GHILANE SPECIALISTE MEDECINE INTERNE Ble Ibn Batouta - Casablanca tel : 05 22 26 52 29

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	08/12/22	1043,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	63		

AUXILIAIRES MEDICAUX

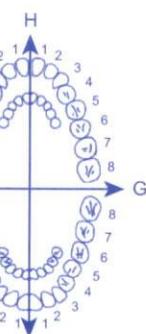
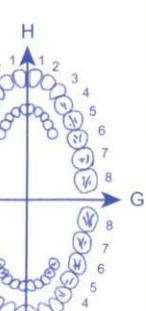
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	Coefficient des travaux
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. MGHABBAR Ghizlane

SPÉCIALISTE EN MEDECINE INTERNE

Médecin Expert Assermenté près les Tribunaux
Maladies - Viscérales Multiples - Maladies de Système
Gastro - Entérologie - Endocrinologie - Diabétologie
Nutrition - Maladies des Articulations - Hematologie
Gérontologie - Cancérologie

الدكتورة أسماء عزيز

إختصاصية في الطب الباطني

طيبة محلفة لدى المحاكم

الأمراض العضوية المتعددة - الأمراض النظامية

أمراض الفدد والسكري - أمراض الجهاز

الهضمى والتغذية - أمراض المفاصل - أمراض الدم

أمراض الشيخوخة - السرطان

Casablanca, le

الدار البيضاء، في 08/11/2022 Casablanca, le :

WIZZARD

McGinn

-	Salut per centre Billcop	
<u>92.10 x 3</u>	A mure	by A'S
-	Cardo aqua	by A'S
<u>72.00 x 3</u>	Cisor w/	by A'S
-	Praxi can do	by A'S
<u>155.90 x 3</u>	Cisor no w/	by A'S
<hr/>		
1043.10	11 3 m/s	

MGHABBAR GHIZLANE
SPECIALISTE
DES INTERNE

MGHABBAR G. I.
SPECIALISTE
MÉDECINE INTERNE
a Yacout (n° Batouta - Casablanca
112, Rue des Cinéma Lux) - Casablanca
Tél : 0526 52 29

112, Rue Ibn Batouta - Bd. Lalla Yacout (pres Cinéma Lux) - Casablanca - Tél : 05 22 26 52 29

AMAREL 3MG
CP B30
PER.:02/2025
LOT:22E001V

P.P.V:92DH10

6 118000 060017

AMAREL 3MG
CP B30
PER.:02/2025
LOT:22E001V

P.P.V:92DH10

6 118000 060017

AMAREL 3MG
CP B30
PER.:02/2025
LOT:22E001V

P.P.V:92DH10

6 118000 060017

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

Lot:
PER.: T16408B
06/2024
PPV.: 72.00 DH

Lot:
PER.: T16408B
06/2024
PPV.: 72.00 DH

Lot:
PER.: T16408B
06/2024
PPV.: 72.00 DH

LOT : 221032
EXP : 07/2025
PPV : 155,90DH

LOT : 221032
EXP : 07/2025
PPV : 155,90DH

LOT N°:

LOT : 221032
EXP : 07/2025
PPV : 155,90DH